

Conditions générales de vente

1. Application des présentes conditions

1.1. Le terme « Le Prestaire » présent dans les conditions générales suivantes qualifie l'entreprise WILLEA SRL (noms d'usages en fonction des prestations : Willéa, Bysai, Bouly Creative Studio), dont le siège social est Rue Fernand Henrotaux 57 à 4607 Dalhem(Belgique), (tél. : +32(0)499 61 70 94 - mail : info@willea.be / Hello@bysai.com / info@boulycreativestudio.be), et inscrite au Registre de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 1020.257.777 (TVA BE 1020.257.777).

1.2. Le Client est défini ci-dessous comme étant l'entreprise ou la personne physique ou toute non-entreprise, marquant son accord sur l'offre contenue dans la remise de prix, émise par WILLEA SRL. Les présentes conditions générales précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison.

1.3. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute commande passée par le Client auprès du Prestaire et à tous les contrats de vente liant ceux-ci, en ce compris toutes prestations de services accessoires. Elles sont consultables à tout moment en cliquant sur le lien « conditions de vente » sur la page d'accueil du site internet du Prestaire : www.bysai.com ou enregistrables sous forme de fichier (.pdf) via l'adresse web suivante <https://bysai.com/wp-content/uploads/2025/08/CGV20252026.pdf>. Elles sont également annexées à tous les documents communiqués par WILLEA SRL dans le cadre d'une démarche commerciale. Toute commande passée par un Client auprès du Prestaire impliquera l'accord définitif et irrévocable du Client sur l'ensemble des conditions générales de vente présentées ci-après.

1.4. Les présentes conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation écrite du Prestaire, toutes autres conditions, générales et particulières, du Client.

1.5. Le Client s'engage à préciser à WILLEA SRL, au plus tard au moment de l'acceptation de l'offre envoyé par WILLEA SRL, si la commande est passée à des fins professionnelles ou privées. Sauf indication contraire, les parties reconnaissent que les obligations naissant de la convention afférente aux présentes conditions naissent et/ou s'exécutent principalement au lieu du siège social de WILLEA SRL.

1.6 Sauf stipulation contraire, toutes les offres, interventions et prestations du Prestaire sont soumises aux présentes conditions générales. Celles-ci sont réputées acceptées par le Client dès la passation de la commande, sans aucune restriction ni réserve. Le Client renonce donc à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales et/ou particulières, même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de manière exclusive. Toute dérogation aux présentes conditions générales devra, pour être valable, avoir été préalablement et expressément approuvée par écrit par le Prestaire.

2. Commandes

2.1. Les offres sont valables dans les limites des stocks disponibles chez les fournisseurs de WILLEA SRL. Le français et l'anglais constituent les seules langues utilisées pour la conclusion du contrat et durant l'exécution de celui-ci. Chaque produit est accompagné d'un descriptif transmis par WILLEA SRL sur base du descriptif transmis par le fournisseur. Les photographies du catalogue sont transmises dans un but exclusivement informatif et revêtent une image fidèle mais n'ont pas un caractère contractuel dans le sens où ces photographies ne pourraient répliquer de manière parfaitement identique des biens physiques.

2.2. Le Client, lors de sa commande, précise le type et la quantité d'articles souhaités, ainsi que les particularités et les personnalisations qu'il souhaite voir apporter à ces articles. Le Client transmet les informations personnelles le concernant et soumet sa demande de prix à WILLEA SRL. Dans les meilleurs délais, WILLEA SRL envoie par mail, une offre de prix au Client reprenant les caractéristiques des articles souhaitées, le tout soumis aux présentes conditions générales. Les offres de prix émises par WILLEA SRL sont valables 30 jours calendrier à compter de cet envoi, sous peine de nullité de l'offre, le Client accepte la remise de prix. En cas de modifications par le Client des quantités ou personnalisations souhaitées, WILLEA SRL transmet au Client une nouvelle remise de prix valable aux conditions ci-dessus. L'acceptation de la remise de prix définitive vaut conclusion du contrat de vente et soumet les parties aux présentes conditions générales.

2.3. Le Client est responsable du choix et de l'utilisation des articles livrés par le Prestataire.

3. Offre, devis et paiement

3.1 Les offres du Prestataire sont établies sans aucun engagement de sa part. Elles n'engagent le Prestataire qu'après avoir été expressément acceptées par le Client pendant la durée de validité indiquée sur chaque devis, et seulement après confirmation écrite, envoyée par courrier postal ou électronique, de la commande du Client par le Prestataire. Sauf stipulation contraire, les offres ou devis du Prestataire ne sont, en tout état de cause, valables que pendant une durée d'un mois pour des travaux à réaliser dans un délai de trois mois, à compter de leur envoi. Passé ce délai, le Client devra demander une nouvelle offre au Prestataire.

3.2 En l'absence de tout document contractuel, il est expressément convenu entre le Client et le Prestataire que les courriers électroniques échangés entre les parties peuvent servir à établir une relation commerciale et constituent donc une preuve régulière de l'existence d'une commande et de son acceptation.

3.3 le paiement intégral de la commande est exigé lors de la commande sans aucune justification, le solde étant payable selon les modalités précisées ci-dessous. La prestation débute à réception du règlement. Sauf convention contraire, les factures de WILLEA SRL doivent être réglées en euros, au comptant, par virement bancaire.

3.4 Une fois le paiement effectué, il n'est plus possible d'annuler la commande. La production débute dès réception du paiement

3.5 Toute modification d'une commande en cours d'exécution, ainsi que tout changement dans l'utilisation ou la diffusion des créations ou des matériels livrés, pourra entraîner une révision du prix initialement convenu, sans préjudice du droit du Prestaire de s'opposer aux modifications qui relèveraient d'une atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

3.6 Chaque personne ou entreprise qui passe une commande et demande à la facturer à un tiers devient solidairement responsable de son paiement.

3.7 Dans le cas d'un appel d'offres, d'un appel à projets, d'un appel à concours ou d'un appel à candidatures, les éléments visuels et textuels de l'offre sont soumis à la confidentialité et ne peuvent être transmis à des tiers sans l'autorisation expresse et écrite de www.bysai.com.

3.8. Les réclamations concernant les factures doivent être notifiées au Prestaire par lettre recommandée ou par e-mail au plus tard dans les 8 jours suivant leur réception. Dans le cas contraire, les réclamations portant sur cet objet ne seront pas prises en compte. Passé ce délai la facture est considérée comme acceptée par le Client.

3.9. Si une facture n'est pas payée dans les 30 jours suivant son émission, le Client est tenu de payer au Prestaire, de plein droit, sans préavis ni mise en demeure préalable, 1,5% d'intérêts de retard mensuels, ainsi que d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 10 % de la somme en principal de la commande hors TVA, intérêts et frais avec un montant minimum de 50€. 3.6. Sauf disposition particulière, le consommateur tel que défini par l'article I.1, 2°, du code de droit économique peut exiger le bénéfice de l'application des indemnités et intérêts dans la mesure et les conditions fixées par la présente clause, en cas d'inexécution des obligations de WILLEA SRL.

3.10. En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, le Client sera, en outre, redevable des frais de recouvrement, tels que les frais d'avocat et les frais de gestion qui dépasseraient le montant de cette indemnité forfaitaire.

3.11 Les tarifs du Prestaire sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du Devis au Client. Société sous régime TVA (21%). Si les prestations sont fournies sous forme de fichiers électroniques, le prix facturé tient compte des coûts de transmission par le réseau. Si en revanche d'autres modes d'expédition sont choisis par le Client, les frais supplémentaires y afférents seront pris en compte. N.B. Toute commande passée et livrée hors Union Européenne pourra être soumise à d'éventuelles taxes et droits de douane qui sont imposés lorsque le colis parvient à destination. WILLEA SRL ne peut être tenu responsable des éventuels coûts complémentaires relatifs ou dédouanement des produits.

4. Livraisons et délais

4.1 Le Client supporte le cout du transport et les risques afférents aux articles dès leur transmission au transporteur et, à défaut, dès que ceux-ci sont mis à sa disposition dans les locaux de WILLEA SRL. Dans le cas où le Client désignerait un autre lieu de livraison, l'enlèvement et, le cas échéant, l'entreposage des articles s'effectueront à ses risques et à ses frais sauf dol ou faute lourde de la part de WILLEA SRL ou ses « Soustraitant ».

4.2. Le Client et le Prestaire conviennent qu'un éventuel délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif et celui peut être voué à des changements. Aucun retard de livraison ne peut dès lors donner lieu à la résiliation par le Client du contrat de vente ou paiement de dommages et intérêts à charge du vendeur sauf dol ou faute lourde de la part de WILLEA SRL ou ses « Sous-traitant ». Les délais incombant au Prestaire sont automatiquement prolongés par tout événement indépendant de sa volonté et rendant impossible ou difficile l'exécution de ses prestations, aussi longtemps que dure cet événement, notamment les problèmes techniques ou informatiques ainsi que les grèves des entreprises de livraison et congés nationaux. Ces retards involontaires n'autorisent en aucun cas le Client à annuler sa commande ni à réclamer une quelconque indemnité à la charge du Prestaire. Si, à la demande du Client, l'exécution de la commande entraîne des frais supplémentaires dus à un délai plus court que le délai convenu ou normal, ceux-ci seront facturés.

4.3. En outre, le Prestaire se réserve le droit de refuser de vendre ses articles selon les disponibilités des stocks, ou pour autre raison légitime de WILLEA SRL., et conserve le droit d'effectuer des livraisons partielles. Les prix ne comprennent pas les frais éventuels de packaging et de logistique tels que : les palettes, emballages et autres frais accessoires. Les conditions de reprise de palettes et emballages seront arrêtées par convention spéciale.

5. Propriété des articles

5.1. Les articles livrés restent la propriété du Prestaire jusqu'au complet paiement du prix, y compris les intérêts de retard et les indemnités.

5.2. À défaut du règlement complet des factures à l'échéance souhaitée, le Prestaire peut à sa discrétion, reprendre les articles aux frais du Client. Le Client ne peut pas revendre ou transmettre la propriété physique ou intellectuelle des articles sans l'accord préalable écrit du vendeur tant que la facture pour les articles n'a pas été intégralement réglée.

6- Prestations et exécution de la commande

6.1 Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute prestation et toute œuvre manifestement contraire aux bonnes mœurs, à caractère raciste et/ou illicite.

Les prestations commandées au Prestataire par le Client le sont sous sa seule responsabilité.

6.2 Sauf convention contraire, les prestations fournies se présentent sous forme de fichiers électroniques et sous forme de matériel sportif. Si le contrat prévoit la livraison de supports matériels, qu'ils soient graphiques ou numériques, les frais supplémentaires relatifs seront facturés au Client.

7. Droit intellectuel

7.1 Le Client est responsable des modèles/designs/logos communiqués et garantit à WILLEA SRL, d'être le propriétaire des droits d'auteur et/ou des droits de reproduction du logo ou du design. Il garantit expressément que ce dernier n'a pas été réalisé en contravention des droits d'un tiers, et que toutes les autorisations nécessaires sur les éléments utilisés dans le logo/design ont été

obtenues par le Client. WILLEA SRL décline toute responsabilité en cas d'inexactitude des informations communiquées à lui par le Client.

7.2 Sous réserve des droits qui ont été cédés ou concédés par le Prestataire au Client en vertu d'une disposition contractuelle expresse spécifique, le Prestataire reste titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droits voisins, droits de dessins et modèles, droits sur les bases de données, etc.) afférents aux créations et matériels qui ont été réalisés en exécution du contrat. Elle couvre également les matériels de conception préparatoires, tels que projets, croquis, esquisses, BAT, etc.

7.3 Le Prestataire accorde néanmoins au Client l'autorisation d'utiliser et d'exploiter les créations envoyées à ce dernier conformément à leur destination, dans le strict respect des limites et conditions, notamment financières, précisées dans l'offre, le bon de commande, la facture ou tout autre document contractuel établi entre les parties. Cette autorisation n'emporte toutefois aucune cession de droits et ne s'étend qu'aux actes d'exploitation nécessaires à l'utilisation normale des créations par le Client (exploitation primaire), à l'exclusion de toute autre forme d'exploitation dérivée (adaptation, marchandisage, etc.). En cas de doute sur l'étendue de l'autorisation et à défaut de précision à cet égard, la destination du matériel livré au Client est réputée correspondre strictement à la première utilisation qu'il en fait. Ceci ne s'applique qu'au matériel définitif livré au Client par le Prestataire ; les projets, croquis et autres travaux préparatoires ne peuvent être utilisés sans l'accord préalable et écrit du Prestataire qui en conserve la propriété et peut en exiger la restitution à tout moment.

L'autorisation d'exploitation accordée par le Prestataire au profit du Client conformément à ce qui précède est liée au respect par ce dernier de l'ensemble de ses obligations, notamment au paiement intégral des sommes dues au Prestataire.

7.4 Sauf stipulation contraire, le Client autorise le Prestataire à diffuser tout ou partie des créations qui lui sont livrées sur son site internet ou sur d'autres supports promotionnels (blogs, forums dédiés au design), et à reproduire sa marque ou autres signes distinctifs figurant dans les créations, et ce à des fins exclusives de référencement (portfolio).

8. Absence de droit de rétractation pour les consommateurs

Le Client particulier peut informer le Prestataire qu'il renonce à son achat dans un délai de 14 jours après la réception de ses vêtements. Ce droit n'est pas applicable aux acheteurs agissants en tant qu'entreprise. Le Client particulier peut renoncer à son achat sans indiquer de raison et sans subir de pénalité. Ce droit peut s'appliquer sauf dans les cas suivant (défini par l'article VI.53 du Code de droit économique) :

- L'article a déjà été personnalisé et une remise en états d'origine n'est pas possible par l'entreprise WILLEA SRL.

Sauf cas contraire, le Prestataire peut faire valoir son droit de rétractation en complétant et transmettant au Prestataire (par mail ou courrier recommandé) le formulaire disponible à l'adresse

suivante jusqu'à 14 jours après la réception de ses articles

<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Forms/Formulaire-de-retraction.pdf>.

En cas de rétractation, le Prestataire remboursera au Prestataire les produits achetés ainsi que les frais d'expéditions, dans les meilleurs délais, lorsque d'éventuels paiements ont déjà été reçus. Ce remboursement ne pourra en aucun cas porter sur les frais de retour, ceux-ci sont donc intégralement à la charge du Client

L'article devra être renvoyé dans son emballage d'origine, avec tous les accessoires éventuels inclus. L'article devra être dans un état irréprochable et non dégradé tel que celui-ci a été fourni par WILLEA SRL au Client. En autres, les articles et accessoires ne devront faire l'objet d'aucune dégradation autre que celle résultant des manipulations nécessaires à en établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement.

WILLEA SRL conserve le droit, à sa discrétion de ne pas effectuer de remboursement si l'article est endommagé ou incomplet se réserve le droit de ne procéder qu'à un remboursement partiel s'il s'avère que le bien retourné a été endommagé ou est incomplet.

WILLEA SRL effectuera le remboursement de l'article au plus tard dans les 14 jours ouvrables suivant la date de la réception des produits concernés par la demande de rétractation ou suivant la date de la réception de la preuve du renvoi de ceux-ci. Le remboursement s'effectuera par virement bancaire sur le compte utilisé par le Client lors de sa commande.

9. Réclamation

9.1 Toute réclamation relative aux créations ou au matériel livré devra être signalée par écrit au Prestataire et dûment motivée par le Client. Aucune réclamation n'est recevable si elle n'a pas été adressée au Prestataire dans les 5 jours suivant la livraison au Client du matériel commandé. En tout état de cause, les éventuelles omissions, erreurs ou vices de conception qui auraient échappés à la vigilance du Client lors de la présentation des différents tests et/ou au moment de l'approbation définitive du projet ne pourront être imputées au Prestataire qui procédera le cas échéant aux rectifications nécessaires aux frais du Client, ce dernier ne pouvant en aucun cas tirer aucun argument de la découverte de ces erreurs pour différer le paiement des factures venues à échéance.

9.2 Le client bénéficie de la garantie légale d'évitement et des vices cachés. Il doit prouver le vice caché et le vendeur doit en réparer les conséquences. Cette garantie ne couvre pas l'utilisation ou le stockage non conforme du produit qui provoquerait des détériorations anormales et les traces d'usure normale inhérentes à l'utilisation des articles.

10. Force majeure

10.1. La survenance de tout événement tel que notamment, toutes interruptions de la production, de transport ou de livraison, grèves, lock-out, embargos, guerres, attentats terroristes ou conséquences d'attentat, insuffisance de matières premières, épidémies, pandémie, intempéries et plus généralement, tout événement de nature similaire affectant les parties ou leur fournisseur et retardant ou rendant impossible l'exécution de leurs obligations respectives, suspendent l'exécution de leurs obligations respectives.

10.2. La partie qui invoque un tel événement notifiera à l'autre partie la preuve de l'événement dans les plus brefs délais. L'exécution de ses obligations est suspendue jusqu'à la notification de la résiliation de l'événement, étant entendu qu'aucune des parties ne pourra demander d'indemnisation à l'autre partie. 8.3. Le Client et le Prestataire mettront tout en œuvre afin de réduire les difficultés et/ou dommages causés.

10.4. Si la force majeure dure plus de 60 jours, les parties mettront tout en œuvre pour renégocier l'exécution ultérieure du contrat de vente.

10.5. À défaut d'accord, chaque partie aura le droit d'y mettre fin par mention d'information adressée à l'autre partie.

11. Sous-traitance et cession

Le Prestataire peut sous-traiter tout ou partie de la vente à un tiers sans l'accord écrit préalable du Client. La vente pourra également être cédée, en tout ou partie, à un tiers sans l'accord préalable et écrit du Client.

12. Protection de la vie privée et clause de confidentialité

12.1. Le Prestataire est tenu de respecter le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Le traitement par le Prestataire des données personnelles reçues par le Client a pour finalités, l'exécution de la présente convention, l'administration de la Clientèle, moyennant le consentement du Client, la promotion des produits et services du vendeur, l'établissement de campagnes d'informations personnalisées et de marketing direct, en ce compris par le biais de courrier électronique.

12.2. Le Client autorise le Prestataire à faire état de la vente de produits ou de la prestation de services faisant l'objet du présent contrat, dans le strict but de promotion des produits vendus et/ou des services prestés par le Prestataire. L'autorisation de la mise en œuvre de cette promotion pourra, à tout moment, être retirée par le Client. Le Client ne pourra cependant jamais, à quelque titre que ce soit, réclamer de dommages et intérêts en suite de ladite promotion.

12.3. Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle fournie par le Client, sauf en cas de litige sur demande expresse du juge ou sur demande d'une autorité administrative en vertu de la législation en vigueur.



WILLEA

• BYSAI •

SPORTWEAR ET TEXTILES PERSONNALISÉS



BOULY
CREATIVE STUDIO

13. Responsabilités

Sauf mention expresse contraire, le Prestataire n'est tenu que d'une obligation de moyens : le Prestataire n'assume donc aucune responsabilité, en cas de force majeure, pour les retards, malfaçons ou autres manquements résultant d'une cause étrangère ou d'événements imprévisibles, indépendants de sa volonté, ou de la perte ou dégradation des originaux ou des données. Le Client s'engage notamment par les présentes à conserver tous les originaux de toutes les ressources mises à disposition du Prestataire. En outre, le Prestataire n'est en aucun cas responsable des défauts causés directement ou indirectement par la faute ou la négligence du Client lui-même ou d'une personne agissant en son nom et/ou pour son compte ou d'un tiers.

14. Généralités

14.1. La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses. Le cas échéant, les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche d'un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable.

14.2. Le fait que le Prestataire ne se prévale pas des présentes conditions générales de vente à un moment donné ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

14.3. Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par lettre recommandée, courrier télécopié, courrier électronique avec accusé de réception, pour le Prestataire, à son siège social et pour le Client, à son siège social ou domicile.

14.4. Les présentes conditions sont modifiables à tout moment. Les conditions applicables restent néanmoins celles communiquées à la confirmation de l'offre ou de la commande.

15. Droit applicable, compétence et litige

12.1. Les relations contractuelles entre parties de même que les présentes conditions générales sont régies par le droit belge, même en cas d'appel en garantie. Les parties conviennent expressément d'écartier l'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

12.2. Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de ses conditions générales de vente ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolues à l'amiable, est soumis à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Liège et, le cas échéant, de la Justice de Paix de Liège – Second Canton, statuant en langue française